PASS'PERMIS CITOYEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Pour qui ?
Les jeunes âgés de moins 19 ans (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt du dossier de candidature, domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire).

Quel est le montant de l'aide ?
Le Département octroie une aide de 600 € aux jeunes, sans aucune condition de ressources, qui souhaitent obtenir leur permis B, ou à ceux ayant obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Sous quelles conditions ?

Passer son permis de conduire (permis B) pour la première fois,être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code.
Mener une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.
Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au permis de même nature.

https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passpermis-citoyen

Conseil départemental de l'Oise:
1 rue Cambry
60024 - Beauvais
http://www.oise.fr/